

Département

ILLE-ET-VILAINE

**Syndicat Départemental d'Énergie 35**

**Siège**

**Village des Collectivités d'Ille-et-Vilaine**

**1 Avenue de Tizé**

**CS 43603**

**35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX**

# **Recueil des actes Administratifs**

## **Année 2018**

**(Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales  
articles L. 2121-24, L.2121-29 et R2121-10)**

**Extraits du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Article L2121-24**

....Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations à caractère réglementaire est publié dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

**Article L2122-29**

Les arrêtés du maire ainsi que les actes de publication et de notification sont inscrits par ordre de date.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les arrêtés municipaux à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

**Article R2121-10**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal visé au second alinéa de l'article L. 2121-24 et les arrêtés du maire, à caractère réglementaire, visés au deuxième alinéa de l'article L. 2122-29, sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle.

Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, dans les mairies annexes, à Paris, Marseille et Lyon dans les mairies d'arrondissement. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que le recueil est mis à sa disposition par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel.

La diffusion du recueil peut être effectuée à titre gratuit ou par vente au numéro ou par abonnement.

Le texte intégral des décisions du présent recueil peut être consulté au siège du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35.

## REPERTOIRE PAR OBJET

N°	OBJET	DATE	PAGE
20180130_BUR_01	Finances – Attribution de subventions	30/01/2018	8
20180130_COM_01	Finances – Débat d’orientation budgétaire	30/01/2018	8
20180130_COM_02	Administration – Compétence éclairage – Intégration de nouvelles collectivités – Modification des statuts	30/01/2018	8
20180130_COM_03	Finances – Compétence éclairage – Tarifs de la maintenance 2017	30/01/2018	8
20180130_COM_04	Finances – Compétence éclairage – Modalités de gestion de la compétence en 2018	30/01/2018	8
20180130_COM_05	Finances – Guide des aides financières 2018	30/01/2018	9
20180130_COM_06	Finances – Subvention compensatoire à la commune de Chelun	30/01/2018	9
20180130_COM_07	Finances – Cession d’une parcelle à la société Bouyges Immobilier	30/01/2018	9
20180130_COM_08	Gaz Naturel pour Véhicules – Création de la SA « Bretagne Mobilité GNV » suite à l’attribution de l’appel à projet de l’ADEME	30/01/2018	9
20180130_COM_09	Energie – Convention de partenariat avec le pays de Fougères pour la réalisation d’une étude d’opportunité du développement des réseaux de gaz et de chaleur, en lien avec le gisement des énergies renouvelables	30/01/2018	10
20180130_COM_10	Energie – Convention DIALEGE – Renouvellement	30/01/2018	10
20180130_COM_11	Marchés publics – Marché de télécommunications pour la téléphonie fixe, mobile et l’accès internet	30/01/2018	10
20180130_COM_12	Marchés publics –Convention de plans DAO DGN en format Shape pour intégration dans le SIG	30/01/2018	10
20180130_COM_13	Marchés publics –Prestation graphique pour la SEM Energies renouvelables	30/01/2018	11
20180130_COM_14	Ressources humaines – Charte de déontologie	30/01/2018	11
20180130_COM_15	Travaux – Modalités de contrôle – Marché public de prestation à l’entreprise CETIA	30/01/2018	11
20180130_COM_16	Coopération décentralisée – Projet du comité de jumelage d’Iffendic	30/01/2018	11
20180227_BUR_01	Attribution de subventions diverses pour travaux	27/02/2018	11
20180227_COM_01	Compte Administratif 2017	27/02/2018	12
20180227_COM_02	Compte de Gestion 2017	27/02/2018	12
20180227_COM_03	Affectation du résultat 2017	27/02/2018	12
20180227_COM_04	Budget primitif 2018	27/02/2018	12
20180227_COM_05	Création d'emplois	27/02/2018	13

20180227_COM_06	Décision Modificative n° 1/2018	27/02/2018	13
20180227_COM_07	Convention EP pour 9 communes de Rennes Métropole	27/02/2018	13
20180227_COM_08	Avenant à la convention FSL	27/02/2018	13
20180227_COM_09	Contrôle mutualisé du PEBreizh	27/02/2018	14
20180227_COM_10	Transfert de Les Portes du Coglais et Rennes Métropole	27/02/2018	14
20180227_COM_11	Lancement d'un schéma directeur pour la mobilité décarbonnée dans le cadre du "Territoire d'innovation de grande ambition) (TIGA)	27/02/2018	14
20180227_COM_12	Groupement de commande SDE22-SDE29	27/02/2018	14
20180227_COM_13	Adhésion à AVERE OUEST	27/02/2018	15
20180227_COM_14	Convention avec l'ALEC	27/02/2018	15
20180227_COM_15	Accord-cadre prestation communication	27/02/2018	15
20180227_COM_16	Accord-cadre prestation impression	27/02/2018	15
20180227_COM_17	Commande publique – Groupement de commandes avec le CDG35 et le CNFPT pour l'entretien des locaux	27/02/2018	15
20180410_BUR_01	Attribution de subventions diverses pour travaux	10/04/2018	16
20180410_COM_01	Décision Modificative n°2/2018	10/04/2018	16
20180410_COM_02	Demandes de dérogations au guide des aides 2018	10/04/2018	16
20180410_COM_03	Association Energy Cities	10/04/2018	17
20180410_COM_04	Adhésion à Pôle Emploi	10/04/2018	17
20180410_COM_05	Indemnité kilométrique vélo	10/04/2018	17
20180410_COM_06	Convention relative à l'intégration dans l'environnement des ouvrages de la concession de distribution publique d'électricité (article8)	10/04/2018	18
20180410_COM_07	Avenant au contrat de concession relatif à l'application du protocole PCT	10/04/2018	18
20180410_COM_08	Accord cadre d'achat de matériel d'éclairage public	10/04/2018	18
20180522_BUR_01	Attribution de subventions diverses pour travaux	22/05/2018	18
20180522_COM_01	Finances – Décision modificative n° 3/2018	22/05/2018	18
20180522_COM_02	Coopération décentralisée – Projets de l'association Teria	22/05/2018	19
20180522_COM_03	SEM Energies Renouvelables – Statuts	22/05/2018	19
20180522_COM_04	Marchés publics – Marchés de travaux, maintenance, études et gestion patrimoniale des installations d'éclairage public	22/05/2018	20

20180522_COM_05	Marchés publics – Acquisition d’un logiciel de gestion des ressources humaines	22/05/2018	20
20180522_COM_06	Commande publique – Contrat avec la société de conseil SVP	22/05/2018	20
20180522_COM_07	Administration – Protocole d’accord avec M. VAEVIEN	22/05/2018	20
20180522_COM_08	Ressources humaines – Délibération autorisant le recrutement d’agents contractuels dans les cas prévus à l’article 3 de la loi du 26 janvier 1984	22/05/2018	21
20180522_COM_09	Ressources humaines – Créations et modification d’emplois	22/05/2018	21
20180522_COM_10	Ressources humaines – Recours à des agents contractuels - Précisions	22/05/2018	21
20180703_BUR_01	Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux	03/07/2018	21
20180703_COM_01	Finances – Décision modificative n° 4/2018	03/07/2018	22
20180703_COM_02	Finances – Demande de dérogation au guide des aides 2018	03/07/2018	22
20180703_COM_03	Finances – Cession de bien immobilier à Châteaugiron	03/07/2018	22
20180703_COM_04	Finances – Cession de bien à un tiers – Câble HTA à Liffré	03/07/2018	23
20180703_COM_05	Finances – IRVE – Tarification de la recharge sur les bornes Béa	03/07/2018	23
20180703_COM_06	SEM – Pacte d’actionnaires	03/07/2018	23
20180703_COM_07	Marchés publics – Electric Tour 35	03/07/2018	23
20180703_COM_08	Commande publique – Restaurant du Village des Collectivités – Convention de groupement de commande entre le CNFPT, le CDG35 et le SDE35	03/07/2018	24
20180703_COM_09	Commande publique – Informatique et Concession – Convention de groupement de commande entre le SYDELA, le SyDEV et le SDE35	03/07/2018	24
20180703_COM_10	Ressources humaines – Chargé de mission PEBreizh – Précisions d’emploi – Attribution d’un véhicule de fonction	03/07/2018	24
20180703_COM_11	Ressources humaines – Adhésion à Pôle Emploi - Rectification	03/07/2018	24
20180918_BUR_01	Finances – Attribution de subvention diverses pour travaux	18/09/2018	24
20180918_COM_01	Administration – Approbation du rapport d’activité 2017	18/09/2018	25
20180918_COM_02	Finances – Décision modificative n° 5/2018	18/09/2018	25
20180918_COM_03	Finances – Modification des montants de convention TEPCV avec la communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées	18/09/2018	25
20180918_COM_04	Finances – Sorties de biens de l’inventaire	18/09/2018	25
20180918_COM_05	Travaux – Convention avec le conseil départemental – Réfection chaussée Saint-	18/09/2018	25

	Broladre		
20180918_COM_06	Marchés publics – Avenants aux marchés de travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et travaux annexes 2015-2018	18/09/2018	26
20180918_COM_07	Marchés publics – Marchés d'études et de travaux de réseaux électriques et travaux annexes 2019-2022	18/09/2018	26
20180918_COM_08	Marchés publics – Marchés de prestations de mesures de tension chez l'utilisateur	18/09/2018	26
20180918_COM_09	Marchés publics – Acquisition de deux véhicules	18/09/2018	26
20180918_COM_10	Eclairage public – Transfert de la compétence éclairage – Modification des statuts	18/09/2018	27
20180918_COM_11	Gaz – Desserte de la commune de Saint Germain en Cogles – Transfert de la compétence au SDE35	18/09/2018	27
20180918_COM_12	Energie, Convention de partenariat avec l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)	18/09/2018	27
20180918_COM_13	CCSPL – Mise à jour de la liste des membres	18/09/2018	28
20181016_BUR_01	Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux	16/10/2018	28
20181016_COM_01	SEM Energ'iV – Prise de participation – Enerfées – Projet d'unité de production de biogaz	16/10/2018	28
20181016_COM_02	Concession gaz – Projet de desserte en gaz de Saint Germain en Cogles	16/10/2018	29
20181016_COM_03	Finances – Décision modificative n° 6/2018	16/10/2018	29
20181016_COM_04	Finances – Coopération décentralisée – Demandes de participations	16/10/2018	29
20181016_COM_05	Achat d'énergie – Dissolution du groupement d'achat d'électricité et création du groupement d'achat d'énergie	16/10/2018	29
20181016_COM_06	Marchés publics – Achat d'énergie – Acquisition d'un logiciel de gestion des achats d'énergie	16/40/2018	29
20181016_COM_07	Marchés publics – Fourniture et maintenance d'un nouveau logiciel de gestion financière	16/10/2018	30
20181016_COM_08	Marchés publics – Fourniture et maintenance d'un nouveau site internet	16/10/2018	30
20181016_COM_09	Marchés publics – Diagnostic amiante et HAP	16/10/2018	30
20181016_COM_10	Marchés publics – Diagnostics de réseaux d'éclairage	16/10/2018	30
20181016_COM_11	Marchés publics – Accès à une plateforme de gestion des DT-DICT	16/10/2018	30
20181016_COM_12	Marché d'études, travaux, maintenance et gestion patrimoniale de l'éclairage public – Modification des critères d'analyses	16/10/2018	31
20181016_COM_13	Eclairage – Transfert de la compétence pour Le Theil de Bretagne	16/10/2018	31
20181016_COM_14	Informatique et concession – Convention de	16/10/2018	31



## REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2018

### **Délibération N° 20180130\_BUR\_01 – Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2018

### **Délibération N° 20180130\_COM\_01 – Finances – Débat d'orientation budgétaire**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire et entendu les commentaires des membres présents, le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

### **Délibération N° 20180130\_COM\_02 – Administration – Compétence éclairage – Intégration de nouvelles collectivités – Modification des statuts**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, le comité, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de compétence éclairage au 1er janvier 2018 pour les communes de Hirel et Saint-Thual,
- de demander au Préfet de modifier l'arrêté du 29 décembre 2014 approuvant les statuts du SDE35 et les arrêtés modificatifs des 23 décembre 2015, 14 avril 2016, 13 mai 2016 et 10 février 2017,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les procès-verbaux de mise à disposition des biens.

### **Délibération N° 20180130\_COM\_03 – Finances – Compétence éclairage – Tarifs de la maintenance 2017**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, le comité, à l'unanimité décide de valider les tarifs de la maintenance 2017 :

- 22,40 € du point lumineux pour les communes rurales,
- 28,00 € du point lumineux pour les communes urbaines et les EPCI.

### **Délibération N° 20180130\_COM\_04 – Finances – Compétence éclairage – Modalités de gestion de la compétence en 2018**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, par 23 voix pour et une voix contre, le comité décide :

- de prendre acte des nouvelles modalités de gestion des travaux de fonctionnement et des provisions mise en œuvre pour améliorer la qualité des installations d'éclairage gérées par le SDE35 telles que présentées en séance,



- de valider les tarifs de la maintenance pour l'année 2018 :
  - o 22,40 € du point lumineux pour les communes rurales et les EPCI
  - o 28,00 € du point lumineux pour les communes urbaines
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Délibération N° 20180130\_COM\_05 – Finances – Guide des aides 2018**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide :

- de valider les nouvelles modalités d'interventions financières du SDE35 détaillées dans le guide des aides 2018 et qui se substitueront à l'ensemble des modalités antérieures,
- que la présente décision remplace l'ensemble des délibérations précédemment prises dans ce domaine.

#### **Délibération N° 20180130\_COM\_06 – Finances – Subvention compensatoire à la commune de Chelun**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Au vu du caractère exceptionnel de la situation et après délibération, le comité, à l'unanimité décide :

- que le SDE35 versera une subvention exceptionnelle de 4 500 € à la commune de Chelun, correspondant à une partie des pénalités financières qui seront versées par l'entreprise,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Comité missionne également la Commission Travaux pour élaborer, dans l'avenir, une règle relative à des types de situation exceptionnelle applicable à tous.

#### **Délibération N° 20180130\_COM\_07 – Finances – Cession d'une parcelle à la société Bouygues Immobilier**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide :

- d'accepter le bien de retour par l'approbation des conventions de désaffectation du domaine public qui seront signées lorsque le poste de transformation présent sur la parcelle ne sera plus actif et de sortir le bien du patrimoine du syndicat,
- d'autoriser le président à déclasser la parcelle du domaine public et à la céder, en l'état, à la société Bouygues Immobilier pour un montant fixé d'après l'avis du service des Domaines ; tous les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, frais d'enregistrement...) étant à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le président à signer les conventions, les actes et tous les documents relatifs à cette cession.

#### **Délibération N° 20180130\_COM\_08 – Gaz Naturel pour Véhicules – Création de la SA « Bretagne Mobilité GNV » suite à l'attribution de l'appel à projet de l'ADEME**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, à l'unanimité le comité décide :

- D'approuver, comme l'article L 2253-1 du CGCT l'y autorise, sa participation à la constitution d'une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce dénommée : BRETAGNE MOBILITE GNV, dont les principales caractéristiques ont été présentées en séance, et à désigner deux représentants.
- D'adopter les statuts et le pacte d'actionnaires de la société qui sera dotée d'un capital (maximum) de 3 000 000 euros, libéré en plusieurs fois, dans lequel la participation du SDE35 est fixée à 499 000 euros (maximum) ; et libéré à la constitution à hauteur de 50 %.
- D'autoriser le Président à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;
- De désigner Didier NOUYOU, Président et Jean-Claude BELINE, Vice-président pour représenter le syndicat à l'ensemble des instances dont l'assemblée générale constitutive et le comité d'engagement et des risques.

**Délibération N° 20180130\_COM\_09 – Energie – Convention de partenariat avec le Pays de Fougères pour la réalisation d'une étude d'opportunité du développement des réseaux de gaz et de chaleur, en mien avec le gisement des énergies renouvelables**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après avoir pris connaissance du projet, le SDE35 s'engage à assister sans contrepartie financière le Pays de Fougères dans la rédaction du cahier des charges de l'étude et dans le suivi de son exécution.

Après délibération, le comité, à l'unanimité décide l'attribution d'une subvention de 2 600 € au Pays de Fougères et autorise le président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Délibération N° 20180130\_COM\_10 – Energie – Convention Dialège – Renouvellement**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, le comité, à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la convention Dialège pour les sites historiques de puissance inférieure ou égale à 36 kVA des membres du SDE35 et autorise le président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**Délibération N° 20180130\_COM\_11 – Marché publics – Marché de télécommunications pour la téléphonie fixe, mobile et l'accès à Internet**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, le comité, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à lancer la consultation et à signer le ou les marchés ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180130\_COM\_12 – Marché publics – Convention de plans DAO DGN en format Shape pour intégration dans le SIG**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité décider d'autoriser le Président à lancer la consultation et à signer les marchés ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180130\_COM\_13 – Marché publics – Prestation graphique pour la SEM Energies Renouvelables**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide d'autoriser le président à lancer la consultation et à signer le ou les marchés ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180130\_COM\_14 – Ressources humaines – Charte de déontologie**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide d'approuver la charte de déontologie applicable aux agents du SDE35 à compter de ce jour.

**Délibération N° 20180130\_COM\_15 – Travaux – Modalités de contrôle – Marché public de prestation à l'entreprise CETIA**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, le comité, à l'unanimité décide d'autoriser le président à confier à la société CETIA la mission de contrôle présentée en séance et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180130\_COM\_16 – Coopération décentralisée – Projet du comité de jumelage d'Iffendic**

*(Reçue en Préfecture le 12 février 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide d'attribuer une subvention de 9 000 € au comité de jumelage d'Iffendic pour le projet de coopération décentralisée d'Ighezrane présenté en séance et d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2018**

**Délibération N° 20180227\_BUR\_01 – Coopération décentralisée – Projet du comité de jumelage d'Iffendic**

*(Reçue en Préfecture le 23 mars 2018)*

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération. Il est précisé que les affaires qui ont été délibérées ou validées avant le 30 janvier 2018, bénéficient des dispositions antérieures au guide des aides 2018. Le guide des aides 2018 s'applique pour les affaires délibérées ou validées par les collectivités après le 30 janvier 2018.
- d'approuver la modification des bénéficiaires en faveur de Rennes Métropole et Les Portes du Coglais pour les deux subventions accordées à tort à la ville de Rennes et à Couesnon Marches de Bretagne, comme exposé en séance.

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2018

### **Délibération N° 20180227\_COM\_01 – Finances – Compte administratif 2017**

*(Reçue en Préfecture le 23 mars 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du compte administratif 2017 par Didier NOUYOU, président,
- Constate pour l'ensemble de la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés en séance et dans le document annexé à la délibération,
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2017 tel qu'annexé à la délibération.

### **Délibération N° 20180227\_COM\_02 – Finances – Finances – Compte de gestion 2017**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Le comité syndical déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion élaboré, pour l'exercice 2017, par Monsieur Philippe CONTRAY, Trésorier de Rennes Municipale et Receveur du syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération N° 20180227\_COM\_03 – Finances – Affectation du résultat 2017**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation obligatoire au compte 1068 :</b> (couverture d'autofinancement et/ou exécution du virement prévu au BP)	8 017 864,54 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	18 665 068,13 €
<i>Pour mémoire :</i> Résultat d'investissement reporté au BP 2017 (compte 001)	3 814 604,54 €

### **Délibération N° 20180227\_COM\_04 – Finances – Budget primitif 2018**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après avoir pris connaissance de la présentation des éléments budgétaires, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'exercice 2018, voté au chapitre tel que décrit en séance.

### **Délibération N° 20180227\_COM\_05 – Ressources humaines – Créations d’emplois**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, à l’unanimité, le comité syndical décide la création de trois emplois tels que présentés ci-dessous et charge le président de la mise en œuvre de la délibération.

- La création d’un emploi de chargé de la commande publique / acheteur public qui pourra être pourvu sur un des grades du cadre d’emploi des rédacteurs. Il s’agit d’une création de poste à temps complet.
- La création d’un emploi de chargé du développement des projets photovoltaïques qui pourra être pourvu sur un des grades du cadre d’emploi des techniciens. Il s’agit d’une création de poste à temps complet.
- Pour le remplacement d’un agent qui a sollicité une disponibilité, la création d’un emploi de chargé de travaux à temps complet qui pourra être pourvu sur un des grades du cadre d’emploi des techniciens.

Ces trois emplois seront ouverts au 1<sup>er</sup> mars 2018.

### **Délibération N° 20180227\_COM\_06 – Finances – Décision modificative n°1/2018**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l’unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget 2018 telle que résumée sur la délibération.

### **Délibération N° 20180227\_COM\_07 – Guide des aides – Dispositions relatives à la convention de l’éclairage pour 9 communes de la Métropole rennais**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l’unanimité,

- considère, pour 2018, que la Métropole bénéficiera, pour les 9 communes susnommées, des aides destinées aux collectivités ayant transféré leur compétence.
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération N° 20180227\_COM\_08 – Finances – Subvention de solidarité Logement pour l’année 2018**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, à l’unanimité, le comité syndical décide d’approuver le montant de la contribution à 95 000 € et d’autoriser le Président à signer la convention afférente avec le département ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Des élus du Comité émettent deux demandes en lien avec cette délibération :

- L’intégration d’un volet RSE dans les prochains marchés d’achat d’énergie, intégrant notamment la participation au FSL, tous les fournisseurs d’énergie ne participant pas à ce dispositif,
- Une présentation du dispositif des chèques énergie et des CEE précarité énergétique lors d’une prochaine séance du Comité Syndical.

**Délibération N° 20180227\_COM\_09 – Contrôle concession – Restitution du contrôle mutualisé à l'échelle du PEBreizh**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Le comité syndical prend acte de la présentation des conclusions du contrôle mutualisé et propose que ces conclusions soient présentées lors d'une prochaine réunion de la CCSPL.

Didier NOUYOU, Président, indique qu'en 2018 les contrôles porteront sur les prestations accessoires réalisées par ENEDIS et les contrôles de tension sur le réseau.

**Délibération N° 20180227\_COM\_10 – IRVE – Transfert de la compétence par les Portes du Coglais et Rennes Métropole**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le transfert de la compétence IRVE de la commune de Les Portes du Coglais,
- D'accepter le transfert de la compétence IRVE de la part de Rennes Métropole,
- De solliciter le Préfet pour la mise à jour des statuts,
- D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

**Délibération N° 20180227\_COM\_11 – IRVE – Lancement d'un schéma directeur pour la mobilité décarbonée dans le cadre du « Territoire d'innovation de Grande Ambition »**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, le comité syndical, par 20 voix pour et 2 abstentions, décide :

- d'autoriser le Président à lancer un marché d'études relatif au schéma directeur de la mobilité décarbonée à l'échelle de l'Aire Urbaine de Rennes financée pour trois tiers, le reste à charge étant réparti pour moitié entre Rennes Métropole et le SDE35 dans la limite de 40 000 €,
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec Rennes Métropole sur le sujet ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

**Délibération N° 20180227\_COM\_12 – IRVE – Exploitation – Groupement de commandes avec le SDE22 et le SDEF (29)**

*(Reçue en Préfecture le 02 mars 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

Il est à noter qu'il a été proposé aux syndicats d'énergie des Pays de la Loire d'intégrer ce groupement d'achat. Si une réponse positive était apportée, la convention serait modifiée en conséquence.

**Délibération N° 20180227\_COM\_13 – Mobilité électrique – Adhésion à l'AVERE Ouest**

*(Reçue en Préfecture le 02 mars 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'autoriser l'adhésion du SDE35 à l'AVERE'OUEST en tant que membre fondateur,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

**Délibération N° 20180227\_COM\_14 – Energie – Convention de partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, par 19 voix pour, le comité syndical décide d'autoriser le président à signer la convention cadre pour 3 ans et d'approuver le programme de travail pour l'année 2018.

**Délibération N° 20180227\_COM\_15 – Commande publique – Accord cadre de prestations de communication**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'autoriser le président à lancer la consultation et à signer le ou les marchés ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180227\_COM\_16 – Commande publique – Accord cadre de prestations d'impression**

*(Reçue en Préfecture le 27 mars 2018)*

Prestation portant sur :

- Impression de documents institutionnels et supports de communication (brochures, plaquettes...)
- Création et impression de supports particuliers (kakémonos, stickers...)
- Création et impression goodies.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'autoriser le président à lancer la consultation et à signer le ou les marché(s) ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180227\_COM\_17 – Commande publique – Groupement de commandes avec le CDG35 et le CNFPT pour l'entretien des locaux**

*(Reçue en Préfecture le 21 mars 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'autoriser le président :

- à signer la convention de groupement de commande avec le CDG35 et le CNFPT et tous les documents relatifs à la passation du nouveau contrat de prestation pour l'entretien des locaux du SDE35,
- à signer un contrat de 10 mois (du 1er janvier au 31 octobre 2018) avec l'entreprise NET PLUS dans les conditions du marché 2014-2017 ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

## REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

### Délibération N° 20180410\_BUR\_01 – Finances – Attribution dde subvention diverses pour travaux

(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé au à la délibération

Il est précisé que les affaires qui ont été délibérées ou validées avant le 30 janvier 2018, bénéficient des dispositions antérieures au guide des aides 2018. Le guide des aides 2018 s'applique pour les affaires délibérées ou validées par les collectivités après le 30 janvier 2018.

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

### Délibération N° 20180410\_COM\_01 – Finances – Décision modificative n° 2/2018

(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 au budget 2018 telle que annexée à la délibération :

### Délibération N° 20180410\_COM\_02 – Finances – Demandes de dérogations au guide des aides 2018

(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)

Après délibération et compte tenu des éléments fournis par le bureau, le comité, à l'unanimité décide :

- D'accorder à titre dérogatoire l'application du guide des aides 2017 pour les affaires :

Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	Modulation	M o d u l a t i o n r é p a r / U T C C F F	0,00	0,00	196 900,00	60 228,60	60 228,60
						Montant HT réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant HT éclairage	Subvention éclairage	Total subventions
CC4	LA BOSSE DE BRETAGNE	Eclairage lotissement Les Perrières (BT 2008)	La Bosse de Bretagne	1,67	r	0,00	0,00	29 400,00	9 819,60	9 819,60
CC22	BAGUER MORVAN	Eclairage lotissement La Breche Villy (BT 2015)	Baguer Morvan	1,70	r	0,00	0,00	32 300,00	10 982,00	10 982,00
CC28	CHASNE SUR ILLET	Eclairage du terrain de football	Chasnet sur Illet	1,76	r	0,00	0,00	51 900,00	18 268,80	18 268,80
CC5	PAIMPONT	Eclairage lotissement la Moutte	Paimpont	1,27	r	0,00	0,00	33 700,00	8 559,80	8 559,80
CC5	PAIMPONT	Eclairage terrain de football	Paimpont	1,27	r	0,00	0,00	49 600,00	12 598,40	12 598,40

- De refuser d'accorder une dérogation pour l'affaire :



Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	M. o. d. u. l. a. t. i. o. n	M. o. d. u. l. a. t. i. o. n				
					Montant HT réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant HT éclairage	Subvention éclairage	Total subventions
CC15	Che de PAIMPONT	Rénovation Eclairage Esplanade de Brocéliande	Paimpont	127	0,00	0,00	11 000,00	5 588,00	5 588,00

Par ailleurs, le comité décide que l'application du guide des aides 2017 à titre dérogatoire, ne sera plus accordée après le prochain Comité, prévu le 22 mai 2018.

### **Délibération N° 20180410\_COM\_03 –Attribution de subvention à l'association Energy coties**

*(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)*

La Ville de Rennes, Rennes Métropole, la région Bretagne, le Conseil Départemental, l'ADEME Bretagne sont partenaires de l'évènement. Une participation du SDE35 aurait pour intérêt :

- Une tribune pour promouvoir la SEM du SDE35 en phase de lancement,
- Une vitrine pour faire connaître le SDE35 et ses actions à un public plus large,
- Une opportunité pour échanger entre acteurs de la transition énergétique, créer du réseau, découvrir des initiatives locales européennes éventuellement duplicables sur notre territoire.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide d'allouer une subvention de 5 000 € pour l'organisation de l'assemblée générale d'Energies cities et d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération N° 20180410\_COM\_04 –Ressources humaines – Adhésion à Pôle Emploi**

*(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide l'adhésion du Syndicat à l'assurance-chômage à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion adéquat ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération N° 20180410\_COM\_05 –Ressources humaines – Indemnité kilométrique vélo**

*(Reçue en Préfecture le 2 mai 2018)*

Compte tenu du fait que certains agents du SDE35 effectuent régulièrement leur trajet domicile/SDE35 en vélo, et afin d'inciter au développement de cette pratique, le comité syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accorder aux agents du SDE35 le bénéfice de l'indemnité kilométrique vélo selon les modalités suivantes :
  - 25 centimes par kilomètre, plafonnés à 200 euros par an et par agent.
  - Comme indiqué ci-dessus, les agents devront s'engager à utiliser leur vélo pendant au moins les trois quarts des jours de travail annuels.
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180410\_COM\_06 – Concession – Convention relative à l'intégration dans l'environnement des ouvrages de la concession de distribution publique d'électricité (article 8)**

*(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide de se prononcer pour l'approbation des termes de la convention article 8 tels que présentés en séance et autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe à la délibération ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180410\_COM\_07 – Concession – Avenant au contrat de concession relatif à l'application du protocole PCT**

*(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, Comité Syndical décide :

- d'approuver l'avenant n°9 de prolongation du protocole PCT jusqu'à la fin de l'année 2021 (document joint en annexe à la délibération),
- d'autoriser le Président à signer le présent avenant sous la réserve susvisée ainsi que tous les documents relatifs à l'affaire.

**Délibération N° 20180410\_COM\_08 – Marchés publics – Accord-cadre d'achat de matériel d'éclairage public**

*(Reçue en Préfecture le 19 avril 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le bureau à valider le dossier de consultation des entreprises,
- d'autoriser le président à lancer la consultation et à signer les marchés et les avenants après accord de la Commission d'Appel d'Ofre,
- d'autoriser le président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

### REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 22 MAI 2018

**Délibération N° 20180522\_BUR\_01 – Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

### REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2018

**Délibération N° 20180522\_COM\_01 – Finances – Décision modificative n° 3/2018**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 au budget 2018 telle qu'annexée à la délibération.

### Délibération N° 20180522\_COM\_02 – Finances – Coopération décentralisée – Projets de l'association Teria

(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)

Deux demandes ont été présentées en commission Energie en mars dernier et celle-ci a émis un avis favorable. Invités se prononcer pour subventionner ces projets de coopération décentralisée, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accorder à l'association Teria une subvention de 2 000 € pour la réalisation d'un puits avec système solaire dans la commune de Tendeli au Mali.
- d'accorder à l'association Teria une subvention de 5 000 € pour la création d'un puits système solaire et installation d'un système d'éclairage solaire pour des salles de classe dans la commune de Niandala au Burkina Fasso.
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs au versement de ces aides.

### Délibération N° 20180522\_COM\_03 – Finances – SEM Energies Renouvelables - Statuts

(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)

Invité à se prononcer sur la création de la société anonyme d'économie mixte locale, le comité syndical, à l'unanimité :

- décide de dénommer la société anonyme d'économie mixte locale : « ENERG'IV »
- décide la participation du SDE35 à la création de la société anonyme d'économie mixte locale ENERG'IV;
- approuve les projets de statuts de la société anonyme d'économie mixte locale ENERG'IV, annexés à la délibération, prévoyant que la société sera dotée d'un capital de six millions d'euros (6 000 000 €) maximum libérés en deux fois minimum, dans lequel la participation du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) est fixée à trois millions et huit cent cinquante mille euros (3 850 000 €) maximum, libérée à la constitution de la société à hauteur de 50 % minimum ;
- autorise le Président du SDE35 à y apporter le cas échéant des modifications mineures et à les signer ;
- autorise le Président du SDE35 à prendre et/ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société y compris la libération du capital dans la limite des montants indiqués ci-dessus ;
- autorise le Président du SDE35 à poursuivre les négociations en vue de la conclusion ultérieure d'un pacte d'actionnaires ;
- désigne M. Didier NOUYOU, comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société ;
- désigne par 24 voix pour et 1 bulletin nul (vote à bulletin secret), M. Didier NOUYOU et, sur proposition du bureau, les 10 mandataires suivants, représentant le SDE35 au conseil d'administration de la société ;

Christophe MARTINS	Nadège NOISETTE
Jean-Claude BELINE	André CROGUENNEC
Daniel GUILLOTIN	Daniel TANCEREL
Jean-Luc DUPUY	Yvonnick DAVID
Loïc GODET	Camille BONDU

- autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

- autorise M. Didier NOUYOU, à assurer la présidence du conseil d'administration de la société au nom du SDE35 dans le cas où le conseil d'administration désigne le SDE35 à cette fonction ;
- autorise M. Didier NOUYOU à occuper également la fonction de Directeur général de la société en cas de non dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

**Délibération N° 20180522\_COM\_04 – Marchés publics – Marchés de travaux, maintenance, études et gestion patrimoniale des installations d'éclairage public**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises, y compris allotissement et montants,
- d'autoriser le Président à mener la négociation et à signer les marchés, les avenants, après avis de la CAO, et tous les documents relatifs à cette affaire,

**Délibération N° 20180522\_COM\_05 – Marchés publics – Acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à lancer la consultation et à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à cette acquisition.

**Délibération N° 20180522\_COM\_06 – Commande publique – Contrat avec la société de conseil SVP**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à signer le contrat d'adhésion au service de la société SVP, d'un an, renouvelable 2 fois, et résiliable à tout moment. Pour information, le montant mensuel en 2018 est de 600 € HT.

**Délibération N° 20180522\_COM\_07 – Administration – Protocole d'accord avec Monsieur VAEVIEN**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la conclusion d'un protocole d'accord entre M. VAEVIEN, la Société ERS et le SDE35 (ou leurs représentants).
- autorise le président à négocier les clauses et le montant versé par le SDE35 sur la base des éléments présentés ci-dessus et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180522\_COM\_08 – Ressources humaines – Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels dans les cas prévus à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical décide d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels, de droit public, dans les cas prévus à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi susvisée,
- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement (catégorie et grade), du motif juridique du recrutement, du temps de travail et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**Délibération N° 20180522\_COM\_09 – Ressources humaines – Création et modification d'emplois**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi d'acheteur public à pourvoir dans les différents grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise.
- de créer un emploi non permanent spécifique aux besoins du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh), dans les effectifs du SDE35 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, à compter du 1er juillet 2018 en référence aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Délibération N° 20180522\_COM\_10 – Recours à des agents contractuels - Précisions**

*(Reçue en Préfecture le 8 juin 2018)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le président à fixer la rémunération des deux agents mentionnés ci-dessus, sur la base de l'échelle indiciaire du grade de technicien principal de 1ère classe, complétée du supplément familial de traitement le cas échéant ainsi que du régime indemnitaire en vigueur afférent à ce grade.

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUILLET 2018**

**Délibération N° 20180703\_BUR\_01 – Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé au présent compte rendu.
- de prendre en compte les modifications d'attributaire, au bénéfice de Rennes Métropole pour ces trois affaires aux conditions en vigueur au 10 mars et au 24 mai 2016.

### **REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET 2018**

#### **Délibération N° 20180703\_COM\_01 – Finances – Décisions modificative n° 4/2018**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 au budget 2018 telle que jointe à la délibération.

#### **Délibération N° 20180703\_COM\_02 – Finances – Demande de dérogation au guide des aides 2018**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Considérant :

- que par délibération du 10 avril 2018, le Comité a décidé que l'application du guide aides 2017 à titre dérogatoire, ne sera plus accordée après la réunion du Comité du 22 mai 2018, mais que lors de cette même réunion, aucun dossier n'avait été présenté,
- que le dossier de demande de la commune de Taillis est daté du 26 septembre 2017,
- que le bureau syndical a émis un avis favorable à la demande de dérogation de la commune de Taillis,

Après délibération, le Comité, à l'unanimité, décide d'accorder à titre exceptionnel une dérogation au guide des aides 2018 pour l'affaire mentionnée ci-dessus.

#### **Délibération N° 20180703\_COM\_03 – Finances – Cession de bien immobilier à Chateaugiron**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'accepter le bien de retour par l'approbation d'une convention qui sera signée pour régulariser le droit de propriété du terrain, officialisant le déclassement du terrain du domaine public concédé, et actant sa restitution par le concessionnaire à l'autorité concédante qui accepte ainsi d'en prendre possession en l'état.
- d'autoriser le Président à déclasser la parcelle et à la céder, en l'état, à la SCI La Girondelle au montant conforme à l'avis du service des Domaines. Il est précisé que tous les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, frais d'enregistrement...) sont à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les actes et tous les documents relatifs à cette cession.

**Délibération N° 20180703\_COM\_04 – Finances – Cession de bien à un tiers – Câble HTA à Liffré**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Considérant la date des travaux et après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le bien de retour par l'approbation d'une convention qui sera signée pour régulariser le droit de propriété du bien, officialisant le déclassement du bien du domaine public concédé, et actant sa restitution par le concessionnaire à l'autorité concédante qui accepte ainsi d'en prendre possession en l'état.

- d'autoriser le Président à déclasser le bien soit 400 mètres de câble 240<sup>2</sup> AL SO, construit en 2007, et à le céder, en l'état, à la société LIDL au montant évalué par le concessionnaire à 12 142,51 € TTC. Il est précisé que tous les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, frais d'enregistrement...) sont à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Président à signer les conventions, les actes et tous les documents relatifs à cette cession.

**Délibération N° 20180703\_COM\_05 – Finances – IRVE – Tarification de la recharge sur les bornes Béa**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la grille tarifaire qui sera appliquée en Ille-et-Vilaine à compter du démarrage du nouveau marché d'exploitation, et au plus tôt le 1er janvier 2019,

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification (conventions...).

**Délibération N° 20180703\_COM\_06 – Finances – IRVE – Tarification de la recharge sur les bornes Béa**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le pacte d'actionnaire joint à la délibération,
- d'autoriser le Président du SDE35 à y apporter le cas échéant des modifications mineures et à le signer.

**Délibération N° 20180703\_COM\_07 – Marchés publics – Electric Tour 35**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après avoir pris connaissance des détails concernant le déroulement de cette manifestation et après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à recouvrir les éventuelles recettes afférentes.

**Délibération N° 20180703\_COM\_08 – Restaurant du Village des Collectivités – Convention de groupement de commande entre le CNFPT, le CDG35 et le SDE35**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après délibération, le Comité syndical décide :

- d'approuver sa participation au groupement de commande dont le projet de convention est annexé à la délibération,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180703\_COM\_09 – Informatique et Concession – Convention de groupement de commande entre le SYDELA, le SyDEV et le SDE35**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après avoir pris connaissance de l'exposé ci-dessus et après délibération le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- de donner un avis favorable à la création d'un groupement de commande avec le SYDELA et le SyDEV dans le but d'acquérir cet outil,
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180703\_COM\_10 – Ressources humaines – Chargé de mission PEBreizh – Précisions d'emploi – Attribution d'un véhicule de fonction**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider les précisions ci-dessus relatives à l'emploi de chargé de missions du PEBreizh,
- d'autoriser l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité de service à l'agent occupant cet emploi,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

**Délibération N° 20180703\_COM\_11 – Ressources humaines – Adhésion à Pôle Emploi - Rectification**

*(Reçue en Préfecture le 10 juillet 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide l'adhésion du Syndicat à l'assurance-chômage à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion adéquat ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

La présente décision annule et remplace la délibération du Comité syndical n° 20180410\_COM\_04.

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2018**

**Délibération N° 20180918\_BUR\_01 – Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux**

*(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)*

Après délibération, le Bureau, à l'unanimité, décide :



- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé au présent compte rendu.
- de prendre en compte la modification d'attributaire, au bénéfice de Rennes Métropole pour l'affaire concernant Noyal-Chatillon-Sur-Seiche tel que présentée ci-dessus,
- de valider à nouveau les subventions qui n'ont pas été prises en compte suite à la réunion du 12 décembre 2017, tel que présentées dans le tableau ci-dessus.

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

### **Délibération N° 20180918\_COM\_01 – Finances – Approbation du rapport d'activité 2017** (Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après en avoir pris connaissance, le Comité, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2017 du SDE35 qui sera adressé aux membres pour être soumis à l'approbation des assemblées délibérantes, accompagné de la synthèse présentée en séance.

Un exemplaire est annexé à la délibération.

### **Délibération N° 20180918\_COM\_02 – Finances – Décision modificative n° 5/2018** (Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5 au budget 2018 telle que présentée en séance :

### **Délibération N° 20180918\_COM\_03 – Finances – Modification des montants de convention TEPCV avec la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées** (Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide de modifier sa délibération du 2 février 2017 et de fixer le montant de la participation du SDE35 à 118 000 €, conformément aux dispositions de la convention TEPCV présentées en séance.

### **Délibération N° 20180918\_COM\_04 – Finances – Sortie de biens de l'inventaire** (Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de retirer de l'inventaire du syndicat ainsi que de l'état de l'actif, les biens mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des formalités relatives à la cession à titre onéreux du véhicule Citroën C3, y compris la détermination du coût de cette cession.

### **Délibération N° 20180918\_COM\_05 – Travaux – Convention avec le Conseil Départemental – Réfection de chaussée à SAINT BROLADRE** (Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de donner un avis favorable au projet de convention entre le Conseil Départemental et le SDE35, dans le cadre de la réfection de la chaussée de la RD 80 à l'occasion des travaux d'effacement des réseaux rue de l'Orme à Saint-Broladre,

- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180918\_COM\_06 – Marchés publics – Avenants aux marchés de travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et travaux annexes 2015-2018**  
(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical :

- valide la proposition d'avenants de prolongation de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour les marchés suivants ; sachant que ceux-ci n'entraîneront aucune incidence financière aux marchés :

2014-MF01	Travaux	<b>BOUYGUES ET SERVICES</b>
2014-MF02	Travaux	<b>ERS-ALLEZ-SORELUM</b>
2014-MF03	Travaux	<b>VEZIE-ELITEL-RESO</b>
2014-MF04	Travaux	<b>SPIE CITYNETWORKS-SOPAREL</b>
2014-MF05	Travaux	<b>STURNO-SMPT</b>
2014-MF06	Travaux	<b>R2AE</b>
2014-MF07	Travaux	<b>SADER</b>
2014-MF08	Travaux	<b>INEO-EIFFAGE</b>
2015-MF01	Travaux	<b>SDEL JANZE</b>
2015-MF02	Travaux	<b>VIGILEC-CISE TP</b>
2015-MF03	Travaux	<b>SANTERNE</b>

- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ces avenants.

**Délibération N° 20180918\_COM\_07 – Marchés publics – Marchés d'études et de travaux de réseaux électriques et travaux annexes 2019-2022**  
(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises, y compris allotissement et montants,
- d'autoriser le Président à signer les marchés, les avenants, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180918\_COM\_08 – Marchés publics – Marché de prestations de mesures de tension chez l'utilisateur**  
(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à lancer et à signer le marché de prestations de mesure de tensions chez les usagers, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération N° 20180918\_COM\_09 – Marchés publics – Marché de prestations de mesures de tension chez l'utilisateur**  
(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de lancer une étude comparative quant aux deux solutions évoquées ci-dessus,
- d'autoriser le président à choisir l'option qui sera la plus avantageuse pour le Syndicat et à signer tous les documents, y compris contrats et/ou marchés relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180918\_COM\_10 – Eclairage public – Transfert de la compétence éclairage – Modification des statuts**  
(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- accepter à compter du 1er janvier 2019, le transfert de la compétence éclairage pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
- accepter à compter du 1er janvier 2019, le transfert de la compétence éclairage pour les communes de Montreuil le Gast, Saint Domineuc, Saint Marcan, Saint Christophe de Valains, Bager Morvan et Tréverien,
- solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180918\_COM\_11 – Gaz - Desserte de la commune de Saint-Germain en Cogles - transfert de compétence au SDE35**  
(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'acter ce transfert de compétence afin que le SDE35 devienne l'autorité organisatrice des missions de service public relatives au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz sur le territoire de la commune de Saint Germain en Cogles.
- de solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20180918\_COM\_12 – Energie – Convention de partenariat avec l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)**  
(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention-cadre de partenariat entre le SDE35 et l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) pour le développement des projets éoliens citoyens de production d'énergie renouvelable, et tous les documents relatifs à cette affaire,
- d'attribuer à l'association une subvention annuelle de 15 000 € par an pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois, soit une durée maximale de trois ans.

**Délibération N° 20180918\_COM\_13 – CCSPL – Mise à jour de la liste des membres***(Reçue en Préfecture le 3 octobre 2018)*

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de valider la liste de membres complémentaires présentée ci-dessus,
- de retirer la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la composition de la commission.

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2018****Délibération N° 20181016\_BUR\_01 – Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux***(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2018****Délibération N° 20181016\_COM\_01 – SEM Ener'giV – Prise de participation – Enerfées – Projet d'unité de production de biogaz***(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide, sous réserve d'un vote favorable de son Conseil d'Administration, d'autoriser Ener'giV à participer à la constitution d'une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce dénommée ENERFEES, dont l'objet social est le suivant :

- l'exploitation d'une unité de méthanisation permettant une valorisation d'effluents et de matières d'origine agricole, et accessoirement de déchets, afin de produire du biogaz, et le digestat résultant du processus.
- toutes activités de conception, de développement, d'installation, de construction, d'investissement, d'exploitation et d'entretien, directement ou indirectement, de moyens de production décentralisés d'énergie renouvelables, ainsi que la commercialisation de l'énergie produite, et tous types d'activités se rattachant directement ou indirectement à cet objet,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou projets pouvant se rattacher à son objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

dont le capital social sera de 300 000 euros et dans laquelle la SEM prendra une participation de 15 000 € via l'achat de 150 actions de 100 €.

**Délibération N° 20181016\_COM\_02 – Concession Gaz - Projet de desserte en gaz de Saint-Germain-en-Coglès**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide :

- de valider la proposition relative au choix de mode de gestion, à savoir la gestion déléguée,
- d'approuver le lancement d'une consultation de type concessif à l'appui des éléments techniques et financiers issus des études de faisabilité,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20181016\_COM\_03 – Finances – Décision modificative n° 6/2018**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°6 au budget 2018 telle que annexée à la délibération.

**Délibération N° 20181016\_COM\_04 – Finances – Coopération décentralisée – Demandes de participations**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'accorder à l'Association de Jumelage Coopération Rennes Plateau Dogon (AJCRPD) une subvention de 10 000 € pour la construction d'une chambre froide solaire afin d'assurer la conservation de pommes de terre sur de longues durées à Mopti (Mali),
- d'accorder à l'Association Echange Solidaire Cesson Dankassari (AESCD) une subvention de 3 000 € pour l'alimentation en électricité d'une nouvelle maternité : besoin pour l'éclairage, la ventilation, les prises, et le froid à Dankassari (Niger).
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au versement de ces aides.

**Délibération N° 20181016\_COM\_05 – Achat d'Énergie – Dissolution du groupement d'achat d'électricité et création du groupement d'achat d'énergie**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de dissoudre le groupement d'achat d'électricité créé en 2014 à l'issue des marchés en cours ou attribués,
- de créer un groupement d'achat de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée à la délibération,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20181016\_COM\_06 – Marchés publics – Achat d'énergie – Acquisition d'un logiciel de gestion des achats d'énergie**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le lancement d'une consultation pour acquérir une solution logicielle de gestion des marchés d'achat d'énergie,

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération N° 20181016\_COM\_07 – Marchés publics – Fourniture et maintenance d'un nouveau logiciel de gestion financière**

*(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer un marché pour l'acquisition et la maintenance d'un nouveau logiciel de gestion financière pour un montant maximum de 45 000 € TTC ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

**Délibération N° 20181016\_COM\_08 – Marchés publics – Fourniture et maintenance d'un nouveau site internet**

*(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à lancer et à signer le marché pour le nouveau site internet, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération N° 20181016\_COM\_09 – Marchés publics – Diagnostics amiante et HAP**

*(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Après délibération, Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à lancer un marché de diagnostic de l'état des voiries concernant l'amiante et les HAP (hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), marché à bons de commandes, pour établir la présence éventuelle de ces substances dans les enrobés ; ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération N° 20181016\_COM\_10 – Marchés publics – Diagnostics de réseaux d'éclairage**

*(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Après délibération, considérant le montant annuel de ces diagnostics (53 000 € TTC en moyenne ) le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à lancer et à signer un marché à procédure adaptée, à bons de commandes, d'un an renouvelable 3 fois concernant les diagnostics de réseaux d'éclairage ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20181016\_COM\_11 – Marchés publics – Accès à une plateforme de gestion des DT-DICT**

*(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à lancer et à signer un marché d'accès à une plateforme de DT-DICT et à signer tous document relatif à cette affaire.

**Délibération N° 20181016\_COM\_12 – Marché d'études, travaux, maintenance et gestion patrimoniale de l'éclairage public – Modification des critères d'analyse**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, considérant que la procédure retenue est le marché négocié et que le dossier de consultation des entreprises lancé en juillet 2017 a pris en compte une pondération à 50 % pour la valeur technique, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de modifier les critères d'attribution de la manière suivante :

- Valeur technique : 50 %
- Prix des prestations : 40%
- Respect de l'environnement : 10 %

**Délibération N° 20181016\_COM\_13 – Eclairage – Transfert de la compétence pour Le Theil de Bretagne**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité, décide :

- d'accepter à compter du 1er janvier 2019, le transfert de la compétence « éclairage » pour la commune de Le Theil de Bretagne,
- de solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20181016\_COM\_14 – Informatique et Concession - Convention de modalités de paiement entre le SYDELA, le SyDEV et le SDE35 pour l'achat groupé d'une solution logicielle pour le traitement des données de concession**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le lancement du projet et d'autoriser le Président à signer la convention relative aux modalités de paiement et tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération N° 20181016\_COM\_15 – Concession - Fonds Solidarité Logement**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, le Comité syndical décide de valider le montant de la contribution FSL pour l'année 2019 à 95 000 € et à autoriser le Président à signer la convention annuelle correspondante avec le Département.

**Délibération N° 20181016\_COM\_16 – Ressources humaines - Régularisation et création de l'ensemble des emplois du SDE35**  
(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de valider la régularisation et la création de l'ensemble des emplois du SDE35 à la date du jour, tel que présenté en séance.

## REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2018

### **Délibération N° 20181204\_BUR\_01 – Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé au présent compte rendu.

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2018

### **Délibération N° 20181204\_COM\_01 – Transfert de la compétence optionnelle Eclairage**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Le comité syndical, après délibération, à l'unanimité, décide :

- d'accepter à compter du 1er janvier 2019, le transfert de la compétence « éclairage » pour la communauté de communes Val d'Ille Aubigné et la commune de Comblessac,
- de solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs à l'exercice de la compétence.

### **Délibération N° 20181204\_COM\_02 – SEML Energ'iv - Prise de participations dans la société MARC ENERGIES**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide de donner un avis favorable concernant :

- la participation de la SEML Energ'iv via l'entrée au capital de la Société par Actions Simplifiées (SAS) MARC Energies, à hauteur de 19 % du capital social soit 1 900 € via l'achat de 190 actions de 10 € ;
- la contribution de la SEML Energ'iv à même hauteur via un apport en compte courant d'associés (CCA), afin notamment de couvrir les frais de développement.

Délibération N° 20181204\_COM\_02 – SEML Energ'iv - Prise de participations dans la société MARC ENERGIES

*(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

Délibération N° 20181204\_COM\_02 – SEML Energ'iv - Prise de participations dans la société MARC ENERGIES

*(Reçue en Préfecture le 14 novembre 2018)*

### **Délibération N° 20181204\_COM\_03 – Finances – Décision modificative n° 7/2018**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°7 au budget 2018 telle que détaillée en annexe à la délibération.



**Délibération N° 20181204\_COM\_04 – Finances – Subvention exceptionnelle par anticipation**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de valider par anticipation la demande de subvention de ces deux opérations, sans attendre le premier janvier 2019.
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20181204\_COM\_05 – Finances – Durée d'amortissement des biens d'éclairage**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter l'ajout des installations, matériels et outillages techniques d'éclairage sus mentionné à la liste des biens et des durées d'amortissement du Syndicat,
- de procéder à l'amortissement des immobilisations créées depuis 2015 à compter de 2018, à leur coût historique, selon le calcul linéaire de l'année d'amortissement, en années pleines à compter de l'exercice suivant l'acquisition,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération N° 20181204\_COM\_06 – Administration – Compétence éclairage – Retrait de la compétence - Modalités**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider les modalités financières des retraits présentées en séance,
- de valider, après consultation, le retrait de la compétence et sa reprise par la communes d'Etelles à compter du 31 décembre 2018, date de fin des marchés en cours, si la commune maintien sa demande,
  - de refuser le retrait de la compétence et sa reprise par la commune de Sainte-Colombe au motif du que la délibération exécutoire de l'assemblée délibérante de la commune portant reprise de compétence a été notifiée au Syndicat moins d'un an avant la date normale de fin de ce contrat,
- de solliciter le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour la mise à jour des statuts du SDE35 au 1er janvier 2019,
- d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des démarches et signer l'ensemble des documents, y compris procès-verbaux de remise des ouvrages.

**Délibération N° 20181204\_COM\_07 – Marchés publics – Etudes, travaux, maintenance et gestion patrimoniale des installations d'éclairage public – Avenants aux marchés actuels – Lancement d'une nouvelle consultation**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le président à relancer une nouvelle procédure négocié avec mise en concurrence préalable pour le marché études, travaux, maintenance et gestion patrimoniale des installations d'éclairage public pour les lots secteurs Nord et Sud

- d'autoriser le président à mener la négociation, et à signer les marchés, les avenants après avis de la CAO, et tous les documents relatifs à cette affaire.
- d'autoriser le Président à faire des avenants de prolongation aux marchés actuels de maintenance et petits travaux, pour les 3 lots, jusqu'au 28 février 2019.

#### **Délibération N° 20181204\_COM\_08 – Finances – Guide des aides 2019**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De valider les nouvelles modalités d'interventions financières du SDE35 détaillées dans le guide des aides 2019 et qui se substitueront à l'ensemble des modalités antérieures,
- Que la présente décision remplace, à compter du 1er janvier 2019, l'ensemble des délibérations précédemment prises dans ce domaine.

#### **Délibération N° 20181204\_COM\_09 – Participation au projet Pump Ille Up**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le Comité syndical, à la majorité moins une abstention décide :

- d'approuver le partenariat proposé par l'association Pump Ille Up et d'y apporter un soutien financier de 7 500 € réparti sur 3 années : 2019 / 2020 / 2021,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Délibération N° 20181204\_COM\_10 – Energie - Vente CEE 2018**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la meilleure offre présentée,
- d'autoriser le président à céder les certificats d'économie d'énergie et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Délibération N° 20181204\_COM\_11 – Energie - Convention Dialège**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement au renouvellement de la convention Dialège pour l'année 2019 pour les sites historiques de puissance inférieure ou égale à 36 kVA des membres du SDE35.
- d'autoriser le président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### **Délibération N° 20181204\_COM\_12 – IRVE – Expérimentation auto-partage de véhicules électriques – mise en place d'un tarif forfaitaire**

*(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)*

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider l'instauration du forfait annuel d'accès au service de recharge pour les véhicules électriques des services d'auto-partage fixé à 250 € TTC et couvrant une partie des frais relatifs à la maintenance des bornes ainsi qu'à la fourniture d'électricité
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification (convention...).

**Délibération N° 20181204\_COM\_13 – Marchés publics - Mandat de collecte pour les IRVE**  
(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à :

- donner mandat de gestion à la société IZIVIA
- signer le mandat de gestion avec IZIVIA et toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Délibération N° 20181204\_COM\_14 – Concession – Présentation du rapport d'activité du concessionnaire – année 2017**  
(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)

Après en avoir pris connaissance, le Comité prend acte du rapport d'activité des concessionnaires du service public de distribution de l'énergie électrique pour l'année 2017.

**Délibération N° 20181204\_COM\_15 – Concession – Présentation des données de contrôle de la concession – année 2017**  
(Reçue en Préfecture le 16 janvier 2019)

Après en avoir pris connaissance, le comité prend acte des analyses et informations relatives aux activités de contrôle du service public de distribution de l'énergie électrique pour l'année 2017. Le diaporama présenté en séance est joint au compte-rendu en annexe à la délibération. Le rapport de contrôle est consultable au siège du SDE35 et sera prochainement en ligne sur le site internet du syndicat.

**DERNIER FEUILLET**

**Recueil des actes administratifs 2018,**

**Le 31 décembre 2018,**

**Le Président,**

**Didier NOUYOU**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the name Didier NOUYOU.